**Charte des Bénévoles de Montagu :**

Le bénévolat se caractérise par un engagement, un contrat moral, un accompagnement, une écoute active sans jugement.

**Montagu s’engage auprès du Bénévole à :**

* Donner toutes les informations pratiques concernant toute l’infrastructure : porte d’entrée, sonnette, lift extérieur etc.
* Donner les informations nécessaires à l’accompagnement ponctuel de nos Résidents du Home ou dans le cadre du FJ avec nos Hôtes.
* Informer le Bénévole de l’annulation éventuelle de la visite prévue.
* Dans l’enceinte de l’établissement, la personne bénévole est assurée par le Home. Les transports à l’extérieur se font au moyen du véhicule de Montagu.

**Le Bénévole s’engage à :**

* Respecter le cadre qui lui sera donné par l’institution (personne de réf. : inf. Cheffe  ou responsable du FJ)
* Etablir une relation de confiance dans le respect de la personne, de ses convictions politiques ou spirituelles.
* Respecter la confidentialité, qui suppose ne pas divulguer ce qui a pu lui être confié par un Résident ou par un Hôte du FJ  lors de la visite rendue ou dans le cadre du FJ. Dans le cas où il s’agit d’un problème majeur où il se doit d’intervenir, le bénévole en informera rapidement la direction l’inf. Cheffe ou la responsable du FJ.
* Ne pas porter de jugement vis-à-vis du Résident ou de l’Hôte du FJ, de sa famille, du personnel ou d’un autre bénévole.
* Le travail du Bénévole se fait en étroite collaboration avec le Personnel, ce qui implique qu’il doit contacter le personnel soignant avant de prendre des initiatives (donner des sucreries, lever une personne etc….)

Je soussigné (e)…………………………………………………………………………

Déclare avoir pris connaissance de la Charte des Bénévoles

Je m’engage à respecter ces valeurs et les principes de fonctionnement qui en découlent. En cas de non-respect, la direction du Home Montagu se réserve le droit de résilier l’engagement.

Home Montagu, le ……………………………………………………………………

Signature du bénévole…………………………………………………………………